

## Conformité, surveillance et application

Les agents des ressources naturelles veillent à ce que les entreprises minières agissent de façon responsable et protègent l'environnement. Ils surveillent et inspectent les sites miniers et font appliquer les lois et les règlements du Yukon.

Nous étudions un ensemble de nouveaux outils d'application et de sanctions correspondantes. L'objectif : s'assurer que les promoteurs suivent toutes les exigences prévues par leur permis. Nous envisageons aussi différentes façons d'accroître la participation des gouvernements autochtones aux activités de conformité, de surveillance et d'application.

## Les attentes

### Outils de conformité, de surveillance et d'application

Les agents doivent disposer des outils adéquats pour veiller à ce que les promoteurs respectent les exigences prévues par leurs permis et les lois.

### Sanctions et dissuasion

Les sanctions doivent efficacement décourager les écarts.

### Responsabilité à l'égard du public et transparence

L'information doit être facilement accessible aux gouvernements autochtones et à la population.

### Collaboration entre le gouvernement du Yukon et les gouvernements autochtones

Il faut des outils capables de renforcer la collaboration avec les gouvernements autochtones en ce qui a trait à la conformité, à la surveillance et à l'application des règles.

## Les approches possibles

### Outils d'application et d'enquête

Les agents des ressources naturelles ne disposent en ce moment que d'outils limités pour intervenir en cas d'infraction. L'augmentation des capacités d'application des règles leur permettra d'accomplir leur travail auprès de l'industrie de façon rapide et efficace. Voici quelques exemples d'améliorations possibles, dont certaines qui sont déjà en place, mais qui seraient officialisées dans la législation :

- dispositions de perquisition, de saisie et de confiscation;



- amendes sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire pour les infractions mineures;
- ajout d'ordonnances de tribunaux après déclaration de culpabilité;
- imposition de sanctions plus sévères, comme l'arrêt des activités jusqu'à ce que les ordonnances soient respectées;
- sommations à comparaître;
- recours à des laboratoires ou à des analystes agréés;
- permission pour la personne chargée des inspections d'être accompagnée par une autre personne qui l'aide dans ses fonctions.

Plusieurs de ces outils se trouvent déjà dans d'autres lois récentes du Yukon.

### **Sanctions et dissuasion**

Les sanctions actuelles ne suffisent pas toujours à décourager les infractions. Par exemple, l'amende maximale pour avoir omis d'obéir à un agent est de 5 000 \$. Qui plus est, la législation en place offre peu d'options aux agents pour obliger les contrevenants à payer ou à agir (ex. pour la remise en état d'un site). Voici quelques formes que pourraient prendre les sanctions et les mesures dissuasives :

- conséquences pour le non-paiement d'amendes, comme la possibilité de voir ses biens saisis ou ses permis suspendus jusqu'au paiement;
- possibilité que les propriétés abandonnées ou confisquées soient vendues;
- risque de sanctions de plus en plus sévères en cas d'infractions répétées;
- actualisation du montant des amendes pour les rendre plus dissuasives.

### **Responsabilité à l'égard du public et transparence**

En ce moment, il n'est pas facile de s'informer sur les inspections. Nous envisageons donc la création d'un registre public des permis, des inspections, des données de surveillance, des rapports des promoteurs et de l'issue des poursuites. L'objectif : faire connaître à la population les modes de réglementation et de surveillance de l'industrie et faciliter l'accès à l'information.

### **Collaboration entre le gouvernement du Yukon et les gouvernements autochtones**

Pour l'instant, le gouvernement du Yukon assume seul bon nombre des responsabilités liées à la conformité et à l'inspection. Nous pourrions intégrer officiellement aux lois des outils visant à accroître la participation des gouvernements autochtones aux activités de conformité, de surveillance et d'application, ce qui pourrait se traduire par la désignation de personnel issu des gouvernements autochtones aux postes chargés de l'inspection, de la surveillance et de l'application des règles.



### Questions

5.1 Selon vous, les outils envisagés viendront-ils favoriser et renforcer la conformité? Expliquez votre réponse.

5.2 Avez-vous des commentaires ou des réserves quant aux approches envisagées en matière de conformité, de surveillance et d'application? Y a-t-il d'autres points à prendre en compte selon vous?

